

Annexe 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Certains énoncés de la présente déclaration de changement important constituent des énoncés prospectifs. Le lecteur est prié de se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs qui figure à la fin de la présente déclaration.

1. Dénomination et adresse de la Société

Ressources Robex inc. (la « **Société** »)
2875, boul. Laurier, bureau D1-1000
Québec (Québec) G1V 2M2

2. Date du changement important

Le 21 mars 2023.

3. Communiqué

Le 21 mars 2023, la Société a émis un communiqué concernant le changement important décrit aux présentes, qui a été diffusé au Canada par l'intermédiaire d'une agence de presse reconnue en français et en anglais et déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com (une version modifiée du communiqué en anglais a été redéposée sur SEDAR et rediffusée à la même date).

4. Résumé du changement important

Le 21 mars 2023, la Société a annoncé la signature du prêt-relais de 35 M\$ US annoncé précédemment avec Taurus Mining Finance Fund No. 2, L.P. (« **Taurus** »), un prêteur sans lien de dépendance, pour la mise en valeur du projet aurifère Kiniero en Guinée (le « **crédit-relais** » ou le « **prêt-relais** ») conformément auquel la Société émettra des bons de souscription (au sens donné à ce terme ci-après).

5.1 Description circonstanciée du changement important

Le 21 mars 2023, la Société a annoncé la signature du prêt-relais annoncé précédemment avec Taurus pour la mise en valeur du projet aurifère Kiniero en Guinée.

Le prêt-relais permettra à la Société de commander du matériel à long délai de livraison, de commencer les travaux de terrassement et de mettre en œuvre le programme de travaux menant à la réalisation de l'étude de faisabilité (tel qu'il est prévu dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*), qui devrait être publiée en mai ou en juin 2023. La Société prévoit satisfaire aux conditions préalables à la clôture, qui devrait avoir lieu d'ici la fin mars 2023.

Les principales modalités du prêt-relais sont les suivantes :

- Durée de 9 mois entre la signature du crédit-relais et le remboursement prévu aux termes du crédit-relais;
- Taux d'intérêt de 8,0 % par année;
- Période de disponibilité jusqu'à la fin de juin 2023;
- Engagements d'emprunt d'usage pour une facilité de ce type, compte tenu de la nature concurrentielle du marché actuel; et
- Sûreté sur les actions détenues par la Société dans Sycamore Mining Ltd et Sycamore Capital CY Ltd; sûreté sur les actions détenues par Sycamore Mining Ltd dans Sycamore

Mine Guinee SAU; et charges flottantes, pour leur part respective, de Sycamore Mining Ltd et de Sycamore Capital CY Ltd.

Comme condition au prêt-relais, la Société émettra 22,5 millions de bons de souscription d'actions ordinaires non transférables à Taurus au prix d'exercice de 0,39 \$ par action ordinaire (les « **bons de souscription** »). Les bons de souscription expireront à la première des éventualités suivantes :

- a) la date qui tombe quatre (4) ans après la date de clôture du prêt-relais, sous réserve d'une résiliation anticipée advenant le remboursement intégral du financement de projet qui peut être fourni par Taurus; ou
- b) la date qui tombe un (1) an après la date de clôture du prêt-relais, si le crédit-relais est entièrement remboursé au plus tard à cette date au moyen du refinancement du crédit-relais avec un prêteur ou un groupe de prêteurs tiers qui n'est pas directement ou indirectement lié à Taurus ou membre de son groupe.

En cas d'expiration anticipée des bons de souscription, Taurus aura droit à un montant pour expiration anticipée d'au plus 1 000 000 \$ US, réduit proportionnellement selon la date à laquelle l'expiration survient au cours de la période d'exercice initiale de quatre ans.

Enfin, si le crédit-relais est réduit ou partiellement remboursé au cours de la première année de sa durée autrement que par l'utilisation d'un autre instrument de financement fourni par Taurus ou des entités liées à Taurus ou des entités membres de son groupe, la durée assortie à un nombre proportionnel de bons de souscription sera réduite à la dernière des éventualités suivantes : i) un an après l'émission des bons de souscription, ou ii) 30 jours après la réduction ou le remboursement du crédit-relais.

Le crédit-relais n'est assujéti à aucune exigence de couverture. Les conditions préalables aux prélèvements sur le prêt comprennent la signature et la remise de l'inscription locale du titre et d'autres conditions d'usage.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Pour toute demande d'information concernant les questions décrites dans la présente déclaration, veuillez communiquer avec Benjamin Cohen, chef de la direction, au 1 581 741-7421 ou par courriel à l'adresse b.cohen@robexgold.com.

9. Date de la déclaration

Le 23 mars 2023.

Énoncés prospectifs et information prospective

La présente déclaration de changement important contient de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (les « **énoncés prospectifs** »). Les énoncés prospectifs sont inclus pour fournir de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction qui permet aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre les plans d'affaires, le rendement financier et la situation financière de la Société.

Les énoncés formulés dans la présente déclaration de changement important qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les prédictions, les projections sur l'avenir ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être reconnus par l'emploi du conditionnel ou de termes se rapportant à de l'information prospective, tels que « viser », « prévoir », « supposer », « croire », « peut », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « futur », « orientation », « guider », « indication », « intention », « probable », « objectif », « occasion », « perspective », « plan », « éventuel », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou « serait » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ces énoncés peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant la capacité de la Société à faire progresser le projet aurifère Kiniero et à réaliser l'étude de faisabilité du projet aurifère Kiniero; la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives à la facilité de financement de projet de 115 M\$ US, y compris une facilité en cas de dépassement des coûts de 15 M\$ US (les « **facilités** ») comme il est prévu dans le sommaire des modalités non contraignant et selon des modalités acceptables, le cas échéant; le moment de la conclusion des ententes définitives relatives aux facilités; et, si les ententes définitives sont conclues, le prélèvement sur le produit des facilités, y compris le moment où il sera effectué.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils étaient erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement et des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés et cette information. Rien ne garantit que ces énoncés ou cette information seront exacts. Ces énoncés et cette information sont fondés sur de nombreuses hypothèses, y compris la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités comme il est prévu dans le sommaire des modalités non contraignant et selon des modalités acceptables, le cas échéant, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre de ces facilités (y compris la satisfaction des autres conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'hypothèse que le conseil donnera son approbation pour les facilités; la capacité de la Société à respecter les délais visés pour les ententes définitives et le premier prélèvement de fonds; la capacité à mettre en œuvre les projets de la Société relatifs au projet aurifère Kiniero, conformément à l'étude de pré-faisabilité sur le projet aurifère Kiniero, y compris le moment de leur réalisation; la capacité de la Société de mener à bien ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère Kiniero; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le projet aurifère Kiniero rentable; la capacité de la Société de continuer à réunir les capitaux nécessaires au financement de ses activités; et la capacité de réaliser les estimations des ressources minérales et des réserves minérales; et les hypothèses concernant les stratégies d'affaires actuelles et futures, la situation géopolitique et la conjoncture locales et mondiales et le contexte dans lequel la Société exerce et exercera ses activités.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs et l'information prospective, y compris, sans s'y limiter : les coûts de financement ou les changements défavorables des conditions du financement disponible, le cas échéant, pour le projet aurifère Kiniero; la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités selon des modalités acceptables, le cas échéant; la capacité de la Société à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre des facilités (y compris la satisfaction des conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'échec ou les retards dans l'obtention des approbations nécessaires ou autrement dans la satisfaction des conditions de réalisation des facilités; le fait que le produit du financement de projet aurifère Kiniero ne soit pas disponible pour la Société; les fluctuations du prix de l'or et des produits de base; les risques liés à la situation géopolitique au Mali et les

risques connexes, y compris le risque de terrorisme et de banditisme armé, la fraude et la corruption, les menaces à la sécurité et la nationalisation des ressources; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'accès de la Société à du financement par emprunt; l'incertitude liée aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société; les changements relatifs aux estimations de la production et des coûts de la Société; les dangers et les risques normalement associés à l'exploration minérale et à la mise en valeur ainsi qu'aux activités de production minière de l'or; les risques liés aux entrepreneurs et aux fournisseurs externes de la Société; le portefeuille de propriétés limité de la Société; l'épuisement des réserves minérales de la Société; l'accès de la Société à un approvisionnement en eau adéquat pour les activités minières; l'obtention et le maintien par la Société des licences et des permis requis de la part des diverses autorités gouvernementales pour exploiter ses activités; l'obtention et le maintien par la Société des titres de propriété pour ses projets miniers et ses droits d'exploration; la concurrence avec d'autres sociétés minières; la capacité de la Société à trouver et à maintenir en poste du personnel qualifié et du personnel clé; les risques environnementaux et les dangers associés à l'exploitation d'une mine d'or au Mali; le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'assurer contre tous les risques éventuels associés à ses activités; les risques liés aux relations de la Société avec ses employés, ses actionnaires et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les collectivités avoisinantes de la mine au Mali; le recours par la Société à des systèmes informatiques; les menaces de cybersécurité; le risque de tout litige en suspens ou à venir contre la Société; et les risques fiscaux, y compris les modifications des lois fiscales ou des cotisations de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que cette information prospective sera exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans cette information.

La Société n'assume aucunement l'obligation de mettre à jour l'information prospective si les circonstances ou les estimations, les hypothèses ou les avis de la direction devaient changer, sauf dans les cas où la loi applicable l'exige. Le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective qui est contenue dans les présentes vise à aider les investisseurs à comprendre les résultats financiers et le rendement d'exploitation prévus de la Société aux dates auxquelles ses plans et ses objectifs sont présentés et pour les périodes closes à ces dates et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Veuillez également vous reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2022, que vous pouvez consulter sur SEDAR, sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com, pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans la présente déclaration de changement important sont présentés expressément sous réserve de cette mise en garde.